

1 **EDF Pro**
TSA 40001
38784 PT EVEQUE CEDEX

2 **Souplesse Pro**

3 **Lieu de consommation :**
15 RUE EDOUARD BELIN
75000 PARIS

Le prix du kWh augmente de 0,34 cts€/kWh au 01/10/08.

4 **VOS REFERENCES CLIENT**
N° Client : 1 234 567 890
N° de compte : 01234 56789
Identifiant Internet : XXXX1526X9U

5 **Votre facture n°10 502 483 350 du 21/01/2009**

6 *Votre prochaine facture vers le 18/02/2009*
Votre prochain relevé réel prévu vers le 21/05/2009

Electricité	143,38 €	7
Total Hors TVA	143,38 €	
TVA	25,82 €	
Total TTC	169,20 €	8

Montant et date de prélèvement ci-dessous

9 **prélèvement automatique**

Conformément à votre calendrier de paiement et aux conditions particulières de vente de l'offre que vous avez souscrite, le montant de **168,00 €** sera **prélevé le 05/02/2009** sur le compte dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Titulaire du compte :	SARL SOCIETY
Nom de la banque :	BANQUE
Compte bancaire :	01234 01234 012345678A 12

En cas de modification de référence de ce compte, merci de contacter votre conseiller EDF Pro.

1 vos contacts

Je trouve dans cette rubrique les différents modes de contact mis à ma disposition par EDF Pro.

2 votre offre

Il s'agit de l'intitulé de votre offre (Tarif Bleu, Essentiel Pro, Présence Pro ou Souplesse Pro).

3 votre lieu de consommation

Cette adresse correspond au lieu approvisionné en électricité par EDF. Elle peut être différente de votre adresse postale de facturation.

4 vos références client

Vos références client sont utiles pour toutes vos opérations et contacts avec EDF Pro.

- > votre référence client vous permet d'être identifié par votre conseiller EDF Pro.
- > votre numéro de compte correspond à votre référence de facturation.
- > votre identifiant Internet vous permet d'accéder à votre espace Client Pro sur Internet : www.edfpro.fr

5 votre numéro de facture

Le numéro de facture est utile en cas de vérification ou de réclamation auprès de votre conseiller EDF Pro. Il peut correspondre à une facture mensuelle, bimestrielle ou semestrielle.

6 la date de votre prochain relevé de compteur et de votre prochaine facture

7 le montant détaillé de votre facture

Vous pouvez retrouver d'un seul coup d'œil :

- le montant facturé pour l'électricité en euros hors TVA. Il contient :
 - > votre abonnement
 - > votre consommation
 - > les taxes et les contributions
- le montant de votre TVA

8 le montant total à régler

Il s'agit du montant total TTC de votre facture à régler en euros.

9 votre mode de règlement

Vous retrouvez dans cette zone :

- le coupon du Titre Interbancaire de Paiement (TIP) si vous n'avez pas encore choisi un mode de paiement spécifique,
- ou un avis de prélèvement automatique mentionnant vos coordonnées bancaires si vous avez choisi de payer par Prélèvement Automatique.

10 Votre contrat Electricité

10

document à conserver 10 ans 11

Point de livraison n°21 407 380 535 335 - Compteur n°027

Consommation sur la base d'un index estimé

Du	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire (€/kWh)	Montant HT (€)
Du 22/12/2008 au 21/01/2009 09 kVA					
Base	Estimé 98026	Estimé 99372	1346	0,0821	110,51
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 39,57 €)					110,51

Abonnement *

Abonnement Souplesse 09 kVA Base du 22/01/2009 au 18/02/2009	14,78 €/mois	14,78
Total de votre abonnement (dont acheminement 4,47 €)		14,78

Taxes et Contributions

Taxes locales (dont 1,42 € sur la part abonnement*)	12,03
Contribution au Service Public d'Electricité	6,06

Total Electricité hors TVA 143,38

TVA

TVA à 5,5% sur montant total de 16,20 €	0,89
TVA à 19,6% sur montant total de 127,18 €	24,93

Total TVA 25,82

Calcul des taxes et contributions facturées : Taxes locales : Taxe municipale : 8,00% - Taxe départementale 4,00 %. Ces taxes s'appliquent sur 80% du montant total hors taxes facturé pour la prestation d'électricité et d'acheminement - CSPE 0,0045 €/kWh - CTA électricité incluse dans l'abonnement - TVA payée sur les débits : TVA à 5,5% s'applique aux postes de votre facture signalés par * - TVA à 19,6% s'applique aux autres postes de votre facture sauf mention contraire.

Délai de préavis de résiliation de votre contrat électricité : aucun
Votre tarif électricité est déréglémenté

Origine 2007 de l'électricité : 84,2% nucléaire, 7,1% renouvelables (dont 5,7% hydraulique), 3,7% charbon, 3,1% gaz, 1,5% fioul, 0,3% autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

10 votre point de livraison

La référence du point de livraison sert à identifier le lieu physique de consommation.

11 votre numéro de compteur

Votre numéro sert de référence pour l'identification de votre compteur. Il correspond aux 3 derniers numéros figurant sur votre compteur électrique.

12 votre consommation

Vous pouvez retrouver :

- votre consommation en kWh (réelle ou estimée). Multipliée par le prix unitaire du kWh, elle vous permet de calculer le montant HT de votre consommation,
- les dates correspondant à votre consommation. Ces dates diffèrent des dates de votre abonnement : l'abonnement est payé d'avance alors que la consommation est payée à terme échu à chaque facture,
- le montant total HT de votre consommation et la part acheminement. La part acheminement, comprise dans le prix global de l'électricité, vous permet de connaître à titre indicatif le coût de l'acheminement de l'électricité jusqu'à votre lieu de consommation.

13 votre abonnement

Figurent dans cette zone :

- le nom de l'offre à laquelle vous avez souscrit,
- les dates correspondant à votre abonnement. Ces dates diffèrent des dates de votre consommation : l'abonnement est payé d'avance alors que la consommation est payée à terme échu à chaque facture,
- le montant total HT de votre abonnement et la part acheminement. La part acheminement, comprise dans le prix global de l'électricité, vous permet de connaître à titre indicatif le coût de l'acheminement de l'électricité jusqu'à votre lieu de consommation.

document à conserver 10 ans

Votre contrat Electricité Point de livraison n°21 407 380 535 335 - Compteur n°027

Consommation sur la base d'un index estimé

	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire (€/kWh)	Montant HT (€)
Du 22/12/2008 au 21/01/2009 09 kVA					
Base	Estimé 98026	Estimé 99372	1346	0,0821	110,51
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 39,57 €)					110,51

Abonnement *

Abonnement Souplesse 09 kVA Base du 22/01/2009 au 18/02/2009	14,78 €/mois	14,78
Total de votre abonnement (dont acheminement 4,47 €)		14,78

Taxes et Contributions

Taxes locales (dont 1,42 € sur la part abonnement*)	12,03	14
Contribution au Service Public d'Electricité	6,06	

Total Electricité hors TVA

143,38

TVA

TVA à 5,5% sur montant total de 16,20€	0,89
TVA à 19,6% sur montant total de 127,18€	24,93

Total TVA

25,82

Calcul des taxes et contributions facturées : Taxes locales : Taxe municipale : 8,00% - Taxe départementale 4,00 %. Ces taxes s'appliquent sur 80% du montant total hors taxes facturé pour la prestation d'électricité et d'acheminement - CSPE 0,0045 €/kWh - CTA électricité incluse dans l'abonnement - TVA payée sur les débits : TVA à 5,5% s'applique aux postes de votre facture signalés par * - TVA à 19,6% s'applique aux autres postes de votre facture sauf mention contraire.

Délai de préavis de résiliation de votre contrat électricité : aucun
Votre tarif électricité est déréglémenté

Origine 2007 de l'électricité : 84,2% nucléaire, 7,1% renouvelables (dont 5,7% hydraulique), 3,7% charbon, 3,1% gaz, 1,5% fioul, 0,3% autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

14

15

16

14 les taxes et contributions

Figurent dans la 1^{re} zone le montant :

- des taxes locales, les taxes locales comprennent la taxe municipale et la taxe départementale.
- de la Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE). le contribution aux charges de service public de l'électricité sert à compenser les charges des fournisseurs d'électricité liées à leur mission de service public.

La 2^e zone vous permet de connaître le calcul et les postes d'application :

- des taxes locales, les taxes locales ne s'appliquent que pour l'électricité et sont prélevées pour le compte des collectivités locales (communes et départements).
- Pour une mise à disposition inférieure ou égale à 36 kWh, ces taxes s'appliquent sur 80 % du montant HT de votre abonnement et de votre consommation électrique.
- de la TVA, la TVA est quant à elle payée sur les débits et s'applique à 5,5 % sur votre abonnement, et à 19,6 % sur vos consommations et sur les taxes locales si vous résidez en métropole
- de la Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE). Le montant de la CSPE est fixé par décision ministérielle, sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

15 l'origine de l'électricité

Cette mention vous indique la part en % des différentes énergies qui composent l'électricité EDF : nucléaire, énergies renouvelables, charbon, gaz, fioul et autres.

16 les modes de règlement

Cette zone est vide si vous avez opté pour le Prélèvement Automatique.

Différents moyens de paiement vous sont proposés pour payer votre facture :

- le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) ou chèque à l'ordre d'EDF, vous devez alors renvoyer le coupon de TIP qui se trouve au recto de votre facture.
- le Prélèvement Automatique, votre avis de prélèvement figure alors au recto de votre facture.